

PROCÈS VERBAL DU BUREAU DIRECTEUR

Mercredi 4 Février 2026 en Visio conférence

Présents : Elizabeth Querol - Cathy Carvalho - Denis Samson – Patrick Singla - Isabelle Lelouard – Gilles Liogier – Marie Bayle - Julie Malsert - Eric Courtois

Invités : Franck Cadei

Excusés : Evelyne Ricol, Christian Eymard

Début de la séance à 19 h 15

1. Approbation des PV du 15 Décembre 2025

Votés à l'unanimité des présents.

2. Campagne Régionale Contrats Objectifs

Le bureau directeur retient trois actions :

Le Haut niveau

Le Bénévolat

La Féminisation

On demande va être faite auprès de Philippe pour coordonner avec les services et commissions pour réaliser ces demandes auprès de la Région.

3. Organisation des missions

Julie nous présente les documents joints à ce compte rendu.

Process Mission Ponctuelle et Note Interne Missions Ponctuelles.

Ces missions ponctuelles doivent être limitées dans le temps, elle doit être validée par l'instance.

Il doit avoir un pilotage de ces missions, bien respecter les temps de travail et à la fin une évaluation de la mission doit être faite.

Le Bureau directeur valide le principe.

4. ITFE Formation

Eric demande au Bureau Directeur une validation des personnes pour un séminaire de trois jours à Lille pour l'ITFE.

Le Bureau directeur valide pour Benoit, Liam, Bruno.

Pour Gauthier Josse la demande devra être faite au Comité de l'Isère pour l'autorisation et sa prise en charge.

5. Divers

Un compte rendu verbal de la Réunion des Présidents de Ligue qui s'est déroulé pendant trois jours à Besançon.

Les discussions ont porté sur le CTI, les Licences, Les vœux, présentation d'un logiciel comptable par la Ligue Bretagne, convention ETR et cadres d'état, discussion sur les finances fédérales, approche du budget 2026, stratégies fond européen.

Fin de la séance à 22 h 15

Le prochain bureau directeur est fixé au Jeudi 2 Avril 2026

Patrick SINGLA,

Président





PROCESS

Une mission ponctuelle, connexe, peut être sollicitée par un salarié ou un élu.

La demande porte sur une mission **limitée dans le temps, clairement identifiée** (objet, durée, finalité).

01

VALIDATION POLITIQUE

Examen de la demande par :

- L'élu responsable de la commission concernée,
- Ou les élus responsables, si plusieurs commissions Impliquées.

02

VALIDATION RH

Analyse par la RH, portant sur :

- La charge de travail existante,
- L'état du compteur heures / jours,
- Le respect du cadre contractuel.

03

CADRAGE DE LA MISSION

Si les conditions sont réunies :

- Formalisation des objectifs et livrables (+ budget le cas échéant),
- Définition de la durée,
- Identification obligatoire d'un responsable désigné (pilotage).

04

INFORMATION DU BUREAU DIRECTEUR

Transmission au Bureau Directeur :

- Information sur la mission validée,
- Vision globale des missions ponctuelles en cours.

05

ÉVALUATION POST-MISSION

À l'issue de la mission, évaluation des résultats de la mission :

- Pertinence,
- Analyse des apports et des limites,
- Appréciation de l'impact organisationnel.

***Une mission connexe n'est ni un droit automatique, ni une organisation parallèle.
C'est un outil ponctuel, encadré politiquement et RH, au service des priorités de la Ligue.***